CHECK-LIST PROPRIÉTAIRE – PERMIS DE LOCATION

Cochez les éléments pour vérifier si votre logement respecte les exigences du permis de location. *(Cette check-list est un outil pratique et ne garantit pas l'octroi du permis)*

1. Stabilité du bâtiment

☐Absence de défaut des fondations (affaissement, instabilité)

☐Absence de fissures importantes ou lézardes

☐Planchers, murs et toiture en bon état structurel

2. Humidité et étanchéité

☐Absence d'infiltrations (toiture, murs, menuiseries)

☐Absence d'humidité ascensionnelle

☐Absence de condensation

3. Champignons (mérule)

☐Absence de mérule ou champignons dangereux

4. Configuration et agencement

☐Disposition des pièces conforme et fonctionnelle

☐Circulations adaptées (pas de configuration dangereuse ou incohérente, de chambre ou commun accessible uniquement via une autre chambre, ou de cuisine dans un couloir)

5. Lumière naturelle

☐Chaque pièce d'habitation dispose d'un éclairage naturel suffisant (surface vitrée ≥ 1/14 de la superficie habitable de la pièce)

☐Présence de fenêtres donnant sur l'extérieur (pas d'éclairage via pièce intermédiaire, ni de pièce aveugle)

6. Ventilation

☐Toutes les pièces sont ventilées (naturelle ou mécanique)

☐Présence de grilles ou ouvertures vers l'extérieur

☐Absence de problèmes d'air vicié ou humidité liée à la ventilation

7. Installations électriques et gaz

☐Installation électrique conforme et sécurisée

☐Attestation de conformité électrique disponible

☐Installation gaz conforme et sécurisée (si applicable)

☐Tableau électrique et vanne gaz accessibles

☐Bonne évacuation des gaz brûlés

8. Équipements sanitaires

☐Accès permanent à de l'eau potable

☐Présence d'un WC fonctionnel

☐Présence d'une douche ou baignoire avec eau chaude

☐Présence d'un évier de cuisine

☐Raccordement à un système d'évacuation conforme

Spécifique logements collectifs

☐ Présence d'au moins 1 WC pour maximum 7 occupants

☐ Point d'eau pour chaque ménage dans la partie individuelle

☐Sanitaires accessibles à distance raisonnable (pas plus d'1 niveau et demi pour y accéder)

9. Chauffage

☐Présence d'un système de chauffage fixe

☐Installation sécurisée et fonctionnelle

☐Preuve de contrôle disponible

10. Circulation et sécurité

☐Sols et escaliers stables et sécurisés

☐Présence de garde-corps si nécessaire

☐Absence de danger dans les circulations

Santé des occupants

☐Absence de moisissures sur plus d'1 m2

☐Absence de monoxyde de carbone, amiante, plomb, radon ou autres risques

Superficie et occupation

☐Surface adaptée au nombre d'occupants

☐ Le nombre de logements/chambres correspond à une situation urbanistiquement autorisée

☐Chambres suffisamment grandes. Surface totale (chambre + communs) ≥ 15 m^2 pour 1 personne, 2 personnes : min.28 m^2 +5 m^2 personne supplémentaire)

☐Hauteur sous plafond suffisante (minimum 2 mètres)

☐Absence de surpeuplement

Espaces collectifs

☐ Surface des communs adaptée au nombre d'occupants

☐ Cuisine collective suffisamment dimensionnée

☐ Les espaces communs sont réellement fonctionnels (les pièces ≤ 4m2 ne comptent pas dans le calcul de la surface habitable)

☐ Les espaces collectifs sont accessibles à une distance raisonnable (max. 1 étage et demi)

Vie privée et inviolabilité

☐Portes fermant à clé (accès et pièces)

☐Pièces individuelles séparées

☐Présence de sonnettes individuelles

☐Boîtes aux lettres individuelles

Sécurité incendie (selon avis prévention incendie)

☐ Extincteurs par palier

☐ Couverture anti-feu cuisine

☐ Détecteurs incendie

☐ Signalétique évacuation

Liste des enquêteurs agréés sur Enquêteurs agréés

Documents à fournir à la commune après visite et rapport

☐Déclaration de mise en location (par recommandé)

☐Attestation de conformité originale rédigée par l'enquêteur agréé (par recommandé)

☐Le document original du rapport de visite de l'enquêteur agréé (par recommandé)

☐Certificat PEB

☐Rapport de conformité électrique

☐ Rapport de conformité gaz (si existant dans le bâtiment)

☐ Rapport électrique intégrant les installations photovoltaïques (si applicable)

☐ Rapport de contrôle de la chaudière

☐Permis ou conformité urbanistique

☐ Plans de la maison ;

☐ Rapport de contrôle de la centrale incendie (si présente) ;

☐ Poses de détecteurs incendie connectés sur l'ensemble du bâtiment (si pas de centrale incendie) * ;

☐ Facture(s) extincteur(s) pour chaque palier ainsi que le pictogramme * ;

☐ Facture couverture anti-feu cuisine commune * ;

☐ Pictogramme des sorties de secours * ;

* Documents à fournir uniquement pour les logements collectifs

Remarques

☐.....

☐.....

Cette check-list constitue un outil indicatif. Seule la décision du Collège communal fait foi.